

Paris, le 18 novembre 2016

Référence : MEDIATOR – Procédure pour tromperie aggravée engagée à Nanterre ou à Paris

Madame, Monsieur,

Dans cette procédure pour tromperie aggravée dans laquelle vous êtes constitué(e) partie civile, vous vous êtes certainement rendu compte que les choses avançaient très lentement.

La stratégie des Laboratoires SERVIER est simple : elle consiste à retarder le plus possible la tenue du procès, en multipliant les demandes pendant l’instruction puis les recours contre les décisions rendues par les juges d’instruction.

Or il est indispensable que tous ces recours soient purgés pour que le procès puisse se tenir. C’est uniquement à ce moment que l’affaire pourra être jugée. C’est ce qui explique que, pour des raisons strictement procédurales, le procès tarde tant à avoir lieu.

Je comprends et partage votre agacement. Je souhaitais néanmoins vous donner des nouvelles et vous rappeler mon engagement sur ce dossier.

La survenue de nouveaux scandales en matière de médicaments ne fait que renforcer ma volonté de mener les procédures jusqu’à leur terme, pour qu’à aucun moment les laboratoires pharmaceutiques en général et les Laboratoires SERVIER en particulier, ne puissent se réjouir d’un sentiment d’impunité.

Un élément positif doit être porté à votre attention : la Cour d’appel de Versailles statuant au fond a, par deux arrêts consécutifs, reconnu la défectuosité du Médiateur, condamnant ainsi le Laboratoire SERVIER à indemniser la victimes des graves préjudices physiques qu’elle avait subis en consommant ce produit.

La Cour d’appel de Versailles énonce ainsi de façon très claire :

Le jugement sera donc confirmé en ce qu’il a retenu que le Médiateur est un produit défectueux, comme n’offrant pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s’attendre, en ce que, d’une part les risques afférents à son utilisation dépassent son intérêt thérapeutique, et, d’autre part, ces mêmes risques n’ont été portés à la connaissance ni des médecins ni des patients.

Cette position de la Cour d’appel de Versailles est très encourageante.

Enfin, vous avez sans doute entendu parler du film *La Fille de Brest*, qui sort en salle mercredi 23 novembre 2016 et retrace l'histoire du Dr Irène Frachon, lanceur d'alerte contre le Médiateur.

Les médias ont beaucoup parlé de la sortie de ce film qui retrace parfaitement la souffrance des victimes.

En somme vous aurez compris que cette affaire demeure encore brûlante d'actualité, et qu'il est urgent que la justice pénale puisse juger ce dossier et les responsables mis en cause.

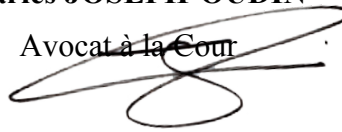
N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site Internet où je communique au fur et à mesure des informations utiles sur la procédure. Voir : <http://www.dante-avocats.fr/affaires/mediator/>

Je reste à votre entière disposition,

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

Charles JOSEPH-LOUDIN

Avocat à la Cour

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned over the typed name and title.